

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 185

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE DI NOCERA / M. YVES MORAINÉ

OBJET

Achat d'espaces publicitaires et promotionnels au cours du "Tour de la Provence"
édition 2017.

**Direction de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports
04,13,31,96,84**

PRESENTATION

Notre collectivité entend assurer sa notoriété et plus particulièrement celle de son implication dans le domaine de la jeunesse et du sport et ainsi renforcer l'image du Conseil Départemental.

Dans cette perspective, notre Institution procède à divers achats d'espaces promotionnels et/ou de places dont les objectifs sont de permettre la promotion de la pratique sportive en général, sa découverte par le plus grand nombre, mais aussi la réalisation d'actions éducatives et sportives d'accompagnement.

Ces achats permettent en effet d'associer notre image à des manifestations d'envergure nationale voire internationale qui valorisent l'image de notre territoire et stimulent son économie.

PROPOSITIONS

Il est proposé dans ce rapport d'associer notre collectivité à une manifestation qui participe à l'identité du département et la valorise en rayonnant largement au-delà des Bouches-du-Rhône par son aspect économique et médiatique.

Il est proposé de procéder à l'achat de prestations (achats d'espaces publicitaires et promotionnels) dans le cadre du « Tour de La Provence ».

Après une première édition remarquée, cette seconde édition parcourra les villes d'Aubagne, Istres, Miramas, La Ciotat, Aix-en-Provence et Marseille.

Cette course de niveau classe 2.1 est composée de trois étapes de 180 kilomètres chacune.

Première étape, le 21 février 2017 : Aubagne- Istres.

Deuxième étape, le 22 février 2017 : Miramas- La Ciotat.

Troisième étape, le 23 février 2017 : Aix-en-Provence - Marseille

L'arrivée du « Tour de la Provence » se fera dans le cadre prestigieux de la basilique notre Dame de La Garde.

Ces achats permettront d'assurer une importante visibilité de notre Institution ainsi que la réalisation d'opérations annexes.

L'organisateur de cette course cycliste est la SA « LA PROVENCE » sise au 248, avenue Roger Salengro- 13015 Marseille,

Le montant total des achats proposés est de 400.000 € TTC maximum.

L'ensemble de ces achats pour cette manifestation sera réalisé par marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément à l'article 30 I 3 c du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, ceci en raison des droits d'exclusivité détenus par la société « SA LA PROVENCE » concernant la commercialisation de ces prestations.

CONSEQUENCES FINANCIERES

<i>N° programme</i>	<i>N° d'opération</i>	<i>Libellé</i>	<i>Imputation</i>	<i>Engagement CP</i>
10326	1000668	<i>Achat d'espaces Tour cycliste de La Provence Edition 2017</i>	011-32-6238	400.000 €

CONCLUSION

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Monsieur le Délégué aux sports, je vous serais obligée :

- de bien vouloir statuer sur cette proposition,
- de bien vouloir m'autoriser à engager une procédure d'achat avec la société « SA LA PROVENCE » suivant l'article 30 I 3 c° du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

En cas de décision favorable, la dépense totale maximale correspondante à cette manifestation s'élèvera à 400.000 €.

Cette dépense sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL